



Animation Jeunesse

Commune de
GENESTON

CLUB PRÉ-ADOS

LES OBJECTIFS DU CLUB PRÉ-ADOS

- Proposer une structure alternative entre ALSH (accueil 3-12 ans) et Animation Jeunesse (accueil 12-18 ans)
- Proposer un fonctionnement spécifique à ce public pour répondre à la demande des enfants et des parents.
- Proposer un planning d'activités monté autour de quatre thématiques :
 - activités de convivialité : tournoi de jeux, activités manuelles...
 - activités de découverte et culturelles : sorties, stages à thèmes...
 - activités sportives : tournoi de sport, sortie vélo...
 - activités de consommation : sortie parc d'attraction, karting...

QUI EST CONCERNÉ ?

Le club pré-ados accueille les enfants en fonction de leur maturité et de leur autonomie. Une journée d'essai est possible. Ensuite, l'équipe d'animation, les parents et le jeune font un bilan sur l'intégration de celui-ci et décide de la poursuite de la fréquentation au club.



Le club pré-ados est une structure municipale, habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Jeunesse et Sports). Il fonctionne sous le couvert de l'Animation jeunesse. Le club bénéficie d'une équipe d'animateurs diplômés ou en cours de formation (BAFA, BAFD, BPJEPS...), et d'un lieu d'accueil spécifique au sein du Pôle Jeunesse.

Comment s'inscrire ?

- Dossier d'inscription (disponible au pôle jeunesse ou sur le site de la mairie www.geneston.fr), à déposer au pôle jeunesse. L'inscription est valable 1 an à la date du dépôt.
- Etre à jour de son adhésion annuelle de 6€ (valable du 1^{er} juillet au 30 juin).
- Fournir une attestation CAF/MSA indiquant votre quotient familial.

Transport

Pour les déplacements, les animateurs peuvent utiliser :

- le mini-bus communal
- un mini-bus de location
- un transport en commun (car de location, Lila...)

Période d'ouverture du club

Toute l'année, hors vacances scolaires : les mercredis de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 9h à 18h

Certaines soirées peuvent être proposées au club (sorties ou soirées à thèmes...).



FOYER DES JEUNES

LES ACTIONS DE L'ANIMATION JEUNESSE

- Mettre à disposition des jeunes un local convivial et accueillant
- Accompagner les projets de jeunes (montages de séjour, préparation de sorties et d'activités)
- Aider à la recherche d'emploi et de stage (accès à internet, rédaction de CV...), diffuser des annonces d'emplois saisonniers et offres de formation
- Proposer des temps d'accueil et des activités
- Proposer des séjours

QUI EST CONCERNÉ ?

Le foyer des jeunes accueille les genestonnais de 12 à 20 ans (à jour dans leur inscription).

Pour les moments de convivialité, les jeunes ont à leur disposition un billard, un baby foot, un air hockey, une table de tennis de table, un jeu de fléchettes, des jeux de société et des jeux en bois, des consoles de jeux, des BD, ...

L'Animation Jeunesse est une structure municipale, habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Jeunesse et Sports). Le service jeunesse est un service ouvert à tous les mineurs et jeunes adultes âgés de 12 à 20 ans. Il propose un accueil de loisirs sans hébergement, appelé foyer des jeunes, ouvert toute l'année.

Les animateurs accompagnent les projets de jeunes

L'équipe d'animation accompagne tout au long de l'année, les jeunes ou groupes de jeunes dans le montage et la réalisation de leurs projets : activités, sorties, séjours...

Période d'ouverture du foyer

Toute l'année : les mercredis et samedis de 14h à 18h

Pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 14h à 18h

Des temps de rencontres et/ou d'activités peuvent être proposés en soirée.





Point Info Santé

Le foyer des jeunes accueille un Point Info Santé depuis 2017. Il a été mis en place en partenariat avec l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion à la Santé).

Toute l'année, le foyer des jeunes relaie certaines campagnes nationales, propose des informations (plaquettes, affiches, contacts...) thématiques liées à l'hygiène, les conduites à risques, le tabac, la sexualité, les relations intrafamiliales, la prévention...

N'hésitez pas à venir consulter sur place la documentation mise à disposition.

Le Point Info Santé se veut être un lieu d'écoute et d'échange à destination des jeunes, des parents et des familles.

Argent de Poche

Tu as entre 16 et 17 ans ? Tu cherches une activité indemnisée pendant les vacances scolaires ? Le dispositif «argent de poche» est fait pour toi !

Le dispositif «argent de poche» constitue un soutien aux agents communaux. Les missions ont lieu au secrétariat de la mairie, au pôle enfance-jeunesse et au service technique. Cette opération permet aux adolescents volontaires d'effectuer des travaux divers dans la commune contre 60 € pour une semaine, durant les vacances scolaires (d'hiver, de Pâques et de la Toussaint). La durée de chaque mission est fixée à 4 demi-journées (L, M, J, V de 9h30 à 12h30).

Dossier d'inscription à retirer au foyer des jeunes ou en mairie. Aucun pré-requis n'est nécessaire pour participer au dispositif.

Emplois Saisonniers

Le service jeunesse travaille avec la Mission Locale, les Points Relais Emploi et les agences intérimaires, afin de relayer la diffusion d'offres d'emplois saisonniers (à temps partiel ou sans qualification).

Ces annonces sont consultables directement au pôle jeunesse.

Pôle Enfance Jeunesse



Contact

02.40.26.17.45

animation.jeunesse@geneston.fr



www.geneston.fr

